

# COMMUNE DE VAL-DE-MODER

DEPARTEMENT  
DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT  
DE HAGUENAU

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 OCTOBRE 2023

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33  
Conseillers présents : 18  
Procurations(s) : 3

Présents : Jean-Denis ENDERLIN, Dominique GERLING, Grégory DE BONN, Pascal DRION, Odile FORTHOFFER, Astride KLEIN, Nicole MUCKENSTURM, Gauthier DA CRUZ, Jean-François DEBLOCK, Marc ERHARD, Marie-France ESCHENBRENNER, Patrick KRAEMER, Geoffrey MERCK, Carole MICHEL-MERCKLING, Caroline MULLER, José PERALTA, Rémy SPOEHRLE, Christophe STOECKEL

Procurations : Elisabeth MESSER-CRIQUI a donné procuration à Astride KLEIN, Gabrielle SCHWERTZ a donné procuration à Nicole MUCKENSTURM, Marc WATHLE a donné procuration à Caroline MULLER

Excusés : Laurent BERTRAND, Dorothee ENDERLIN, Myriam GABBARDO, Marc GUTH, Aline HAUCK, Jean-Paul MESSER, Virginie STEINMETZ

Absents : Christiane SCHMITT, Thierry SCHOTT, Martine SCHWIND, Doris SENGER, Valérie WAECHTER

Assistait en outre : Gilles KOEHLE, D.G.S

### 2023-61

#### **Objet : Désignation d'un secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

☞ DESIGNER Madame Nicole MUCKENSTURM secrétaire de séance.

Adopté par :  
Voix POUR : 21  
Voix CONTRE : 0  
ABSTENTION(S) : 0

### 2023-62

#### **Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 02 octobre 2023**

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 02 octobre 2023 est approuvé.

Adopté par :  
Voix POUR : 21  
Voix CONTRE : 0  
ABSTENTION(S) : 0

### 2023-63

#### **Objet : Baux de chasses communaux pour la période 2024-2033 –**

##### **Approbation de la constitution et des périmètres des lots**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale ou intercommunale de chasse en date du 17 octobre 2023

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- 1) de fixer à 599ha94a la contenance des terrains à soumettre à la location,
- 2) de procéder à la location en deux lots comprenant
  - a) le lot n° 1 332ha7a hectares  
Sur le ban des communes déléguées de Pfaffenhoffen et Uberach
  - b) le lot n° 2 267ha24a hectares  
Sur le ban de la commune déléguée de Ringeldorf

Les caractéristiques de chaque lot et ses contraintes particulières sont indiquées dans le projet de contrat, pour chacun des lots.

Adopté par :  
Voix POUR : 21  
Voix CONTRE : 0  
ABSTENTION(S) : 0

## **2023-64**

### **Objet : Baux de chasses communaux pour la période 2024-2033 – Choix du mode de location**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Environnement,  
Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033,  
Vu l'avis *favorable* de la commission consultative *communale ou intercommunale* de chasse en date du 17 octobre 2023

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

#### **Le mode de location des lots**

1) De mettre les différents lots en location de la façon suivante :

Le lot 1 : par appel d'offres

Le lot 2 : par convention de gré à gré

Pour la location par appel d'offres, de procéder à une publicité et de fixer la date de la remise des offres au : 07 décembre 2023.

Adopté par :  
Voix POUR : 21  
Voix CONTRE : 0  
ABSTENTION(S) : 0

## **2023-65**

### **Objet : Baux de chasses communaux pour la période 2024-2033 – Approbation de la convention gré à gré pour le lot 2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Environnement,  
Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 24.10.2023, portant approbation de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières  
Vu l'avis *favorable* de la commission consultative *communale ou intercommunale* de chasse en date du 17 octobre 2023.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

1) pour le lot n° 2

Après avoir constaté la recevabilité du dossier de candidature du locataire sortant pour ce lot et que celui-ci qui a fait valoir son droit de priorité dans les formes et conditions prévues par les textes :

- approuve la convention de gré à gré, à conclure avec ce locataire pour un prix de 1 500 €
- autorise le Maire à signer le bail de location de la chasse communale.

Adopté par :  
Voix POUR : 21  
Voix CONTRE : 0  
ABSTENTION(S) : 0

**Pour extrait conforme,**  
Val de Moder, le 25 octobre 2023

**LE MAIRE**  
**Jean-Denis ENDERLIN**